



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

calcul

Question écrite n° 68882

Texte de la question

M. Olivier Dosne attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le barème de l'impôt de solidarité sur la fortune. L'augmentation exponentielle des prix du foncier dans de nombreux départements dont le Val-de-Marne conduit à assujettir des milliers de propriétaires fonciers aux revenus modestes à l'ISF. Ces personnes, dont certains retraités, se trouvent ainsi pénalisés pour avoir investi dans un patrimoine immobilier qui fait aujourd'hui l'objet d'une spéculation financière sans précédent. C'est pourquoi il lui demande s'il est dans ses intentions de proposer l'exclusion de la résidence principale dans le calcul de l'ISF, dans le cadre de la préparation du budget pour 2006 notamment.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Dosne](#)

Circonscription : Val-de-Marne (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68882

Rubrique : Impôt de solidarité sur la fortune

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 2005, page 6369

Question retirée le : 16 août 2005 (Fin de mandat)